

La demande de permis de visite se dématérialise

N'envoyez plus
vos documents personnels
version papier, transférez
les directement à la direction
de l'établissement depuis le site
www.pénitentiaire.justice.fr
et suivez ainsi l'avancée
de votre demande.

Portail des Services
de l'Administration Pénitentiaire
pour les personnes détenues





Les demandes de permis de visite ne concernent que les personnes détenues dont le statut pénal est « **condamné** »

1. Accéder à votre espace personnel

1a

Connectez vous sur le site :
www.penitentiaire.justice.fr
OU

Scannez avec votre téléphone portable ou votre tablette le QR code ci dessous :



Cliquez sur le bouton d'authentification « **FranceConnect** ».

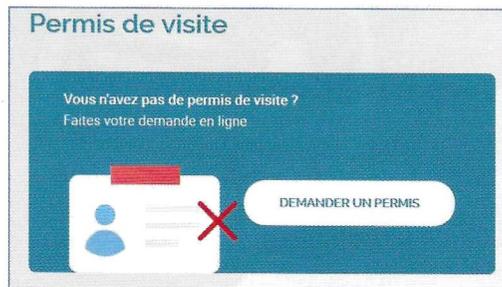


2. Réaliser une demande de permis de visite

2a

Depuis la page d'accueil du portail de l'administration pénitentiaire, cliquez sur le menu « **Permis** » en haut de page.

Pour réaliser votre demande de permis de visite, cliquez sur « **Demander un permis** ».



2b

Renseignez le numéro d'écrou et l'établissement pénitentiaire de la personne détenue à qui vous souhaitez rendre visite. Si les informations sont vérifiées, vous pourrez renseigner son nom et son prénom puis cliquer sur « **Suivant** ».

2c

Une liste reprenant l'ensemble des documents que vous devez avoir en votre possession vous est présentée.

Munissez-vous de chaque document de manière dématérialisée afin de pouvoir les intégrer dans la suite du processus. Puis cliquez sur « **J'ai compris** ».



L'établissement pénitentiaire pourra vous demander des documents complémentaires.

2g

Cliquez sur la flèche pour sélectionner la pièce d'identité que vous souhaitez ajouter. Cliquez ensuite sur le « + » pour l'enregistrer, enfin cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

The screenshot shows a form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Ajoutez une pièce d'identité'. Below this, it asks 'Quelle pièce souhaitez-vous ajouter?' and provides a dropdown menu with the following options: 'Déclaration sur pièce d'identité', 'Carte Nationale d'Identité', 'Passport', 'Permis de conduire', 'Carte de séjour temporaire', 'Carte d'identité étrangère', 'Carte d'identité', 'Carte d'identité', 'Carte d'identité', 'N° de la pièce'. At the bottom, there is a section for 'Ajouter une pièce jointe' with instructions: 'L'ensemble des pièces jointes transmises pour cette pièce justificative ne doit pas dépasser 6Mo. Formats acceptés : png, jpg, pdf'. A blue plus icon is next to the instructions, and a 'SUIVANT' button is at the bottom.

2h

Cliquez sur le « + » pour joindre votre justificatif de domicile puis cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la dernière étape.

The screenshot shows a form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Justificatif de domicile'. It asks 'Ajouter une pièce jointe' and provides instructions: 'L'ensemble des pièces jointes transmises pour cette pièce justificative ne doit pas dépasser 6Mo. Formats acceptés : png, jpg, pdf'. A blue plus icon is next to the instructions, and a 'SUIVANT' button is at the bottom.

2i

Vous pouvez intégrer un commentaire facultatif si vous souhaitez communiquer une information supplémentaire à la direction de l'établissement.

The screenshot shows a form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Ajouter un commentaire'. It asks 'Avez-vous des informations complémentaires à transmettre ? (facultatif)'. Below this is a text area labeled 'Votre commentaire'. At the bottom, there is a blue button labeled 'TRANSMETTRE MA DEMANDE'.

3. Confirmation de l'envoi de votre demande de permis de visite

3a

La demande de permis de visite est alors transmise à l'établissement pénitentiaire. Un courrier électronique d'accusé de réception de votre demande est envoyé à l'adresse mail qui est enregistrée sur votre compte personnel.

The screenshot shows a confirmation page titled 'Demande de permis de visite'. It features a green checkmark icon and the text: 'Votre demande de permis de visite a été transmise. Lorsque le changeur de statut, vous serez notifié par courrier électronique à l'adresse suivante: sahn.bouzidi@externes.justice.gouv.fr Vous pouvez changer l'adresse électronique liée à votre espace personnel via "Mon compte"'. Below this, there are two fields: 'Visiteur' with the value 'Visiteur Test' and 'Détenu' with the value 'Prénom Nom'. A blue button labeled 'J'ai compris' is at the bottom.

3b

Retrouvez le statut de vos demandes de permis de visite en cliquant sur l'onglet « **Permis** » dans le menu principal puis sélectionnez « **Demande de permis** ».

The screenshot shows the user dashboard for 'Permis de visite'. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Permis', 'Pénale', 'Permis', 'Aide'. The main content area has two cards: 'Vous n'avez pas de permis de visite ? Faites votre demande en ligne.' with a 'Demander un permis' button, and 'Vous avez déjà un permis de visite ? Ajouter si pour prendre des rendez-vous par la suite.' with an 'Ajouter un permis' button. Below these cards, there are two tabs: 'Permis enregistrés' and 'Demandes de permis'. Under 'Demandes de permis', there are two entries: 'Visiteur' with 'Visiteur Test' and 'Personnes détenues' with 'Prénom Nom' and 'Demande de permis de visite (12/10/2023)'. A 'voir détail' button is next to the second entry.

Si vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Contactez le support depuis le bouton « **Contact** » dans le menu du site www.penitentiaire.justice.fr